



ÎLE DE
Noirmoutier

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE GUIDE PRATIQUE du TRI PROFESSIONNEL

Déchetterie Professionnelle - La Guérinière

Je pense
environnement,
je trie **correctement.**



Sommaire

- p. 3* Les déchets interdits
- p. 4* Amiante
- p. 5* Bois
- p. 6* Cartons
- p. 7* Déchets dangereux
- p. 8* DEEE (électriques, électroniques)
- p. 9* Déchets ultimes, tout venant
- p. 10* Inertes
- p. 11* Métaux
- p. 12* Plastiques
- p. 13* Plâtre
- p. 14* Végétaux

Fiches déchets par corps de métier

- p. 16* Carreleur
- p. 17* Electricien
- p. 18* Maçon
- p. 19* Menuisier
- p. 20* Paysagiste
- p. 21* Peintre
- p. 22* Plâtrier
- p. 23* Plombier

Les déchets interdits

sur le site de la déchetterie professionnelle

ORIENTATION

VÊTEMENTS

Bornes Le Relais
Divers endroits sur l'île

DÉCHETS MÉNAGERS

Colonnes aériennes
Divers endroits sur l'île

VÉHICULES HORS D'USAGE

Contactez une casse automobile
ou un garagiste

BOMBONNES DE GAZ

Contactez votre fournisseur

FUMIGÈNES (FUSSÉES DE DÉTRESSE)

Contactez votre fournisseur

ARMES ET MUNITIONS

Contactez la Gendarmerie
02 51 39 04 36

EXTINCTEURS

Contactez le numéro sur l'extincteur
ou votre fournisseur

PNEUS

Contactez votre fournisseur ou un
garagiste

CUVES DE CARBURANT

Contactez votre fournisseur

AMIANTE



Tous les déchets contenant de l'amiante.
Déchet Interdit depuis 1997.

INTERDICTIONS

- Stockage en vrac et **mélange** d'autres déchets.
- **Non conditionnement hermétique** des déchets amiantés.

A PRIVILÉGIÉ

Déchets de flocage et calorifugeage :

Conditionner en doubles-sacs étanches, étiquetés, scellés et transportés selon la réglementation des déchets dangereux en vigueur.

Déchets d'amiante lié : conditionner en sacs étanches, étiquetés et stockés temporairement sur le chantier.

Dans les deux cas, chaque lot de déchets amiantés doit être accompagné d'un BSDA délivré par le prestataire de collecte.

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les déchets amiantés de flocage et calorifugeage, d'équipements issus de dépose ou nettoyage d'amiante lié :

sont pris en charge par des installations de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou recyclage par vitrification.

Les déchets d'amiante lié : pris en charge par des installations de stockage pour déchets dangereux, non dangereux ou inertes en alvéole spécifique. **La dépose doit être faite par une entreprise formée, qualifiée et habilitée.**

BOIS



Les chutes et morceaux de bois brut.

INTERDICTION

- **Les mélanges** avec des déchets autres que du bois brut

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les chutes de bois brut sont prises en charge par la filière de valorisation afin d'être broyées et intégrées dans la production de panneaux de particules.



CARTONS

- i** Les cartons d'emballage, de déménagement etc

INTERDICTION

- **Souiller** les emballages par des produits gras ou dangereux.

A PRIVILÉGIÉ

Stocker les cartons **à part et à plat** (pour gagner en volume et donc en transport) et **à l'abri de l'humidité** avant de les déposer à la déchetterie professionnelle.

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les cartons sont compactés puis pris en charge par la filière de valorisation afin d'être **utilisés comme matière première.**



DÉCHETS DANGEREUX



Les emballages, chiffons et matériels souillés par des produits dangereux, des restes de peinture, solvants, produits phytosanitaires, mastic etc...

INTERDICTION

Le mélange de déchets dangereux **avec d'autres catégories de déchets est INTERDIT** car cela souille l'ensemble de la benne.

Pour raisons de sécurité (stockage et transport), éviter le **mélange de déchets dangereux incompatibles.**

OBLIGATIONS

Stocker dans un lieu protégé et réservé aux produits dangereux au sein de l'entreprise avant dépôt à la déchetterie. Conserver les produits à l'abri du gel, de la pluie et de la chaleur

Conserver le **bordereau de suivi de déchets dangereux (BSDD) obligatoire**, délivré par le prestataire de collecte.

CE QU'ILS DEVIENNENT

- **Régénération** possible pour les huiles et solvants.
- **Incinération** avec récupération d'énergie.
- **Enfouissement** dans des **installations de stockage de déchets dangereux (ISDD)**

DEEE



Les Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques

A PRIVILÉGIÉ

Les sources lumineuses : les mettre à part

Autres DEEE : séparer les écrans, les gros et les petits appareils
Informations disponibles

sur www.recyclum.fr et www.ecosystem.eco

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les DEEE sont pris en charge par une **filière de
démantèlement et de recyclage.**



DÉCHETS ULTIMES OU TOUT VENANT



Les déchets non valorisables qui vont être stockés et enfouis tels quels.

A PRIVILÉGIER

Le tri de ses déchets afin de valoriser le maximum de matières possibles et ne pas augmenter les volumes de déchets enfouis.

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les déchets ultimes sont stockés et enfouis au sein d' **installations spécifiques** (ancien CSDU de classe 2).



INERTES

- i Gravats, briques, tuiles, pierres, céramiques, terres, bétons,...

INTERDICTIONS

Les mélanges avec des matériaux non inertes :

plâtre, laines minérales, bois, plastiques, métaux, cartouches silicones, bombes de peinture,...

A PRIVILÉGIER

Un tri en plusieurs catégories peut vous être demandé sur certains chantiers pour faciliter le recyclage

Exemple : *terres et matériaux concassables séparés*

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les déchets inertes sont broyés et réutilisés par les usagers de la déchetterie professionnelle.



MÉTAUX

- i** Les morceaux, les chutes de cuivre, fer, aluminium etc...

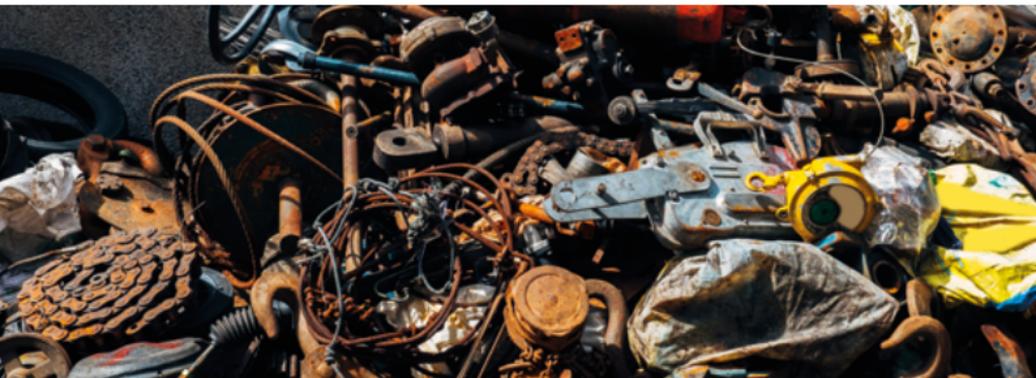
A ÉVITER

- **Le mélange** avec des déchets dangereux ou inertes.

CE QU'ILS DEVIENNENT

Les métaux sont séparés par catégories en fonction de leur destination : affineries ou fonderies pour les ferrailles (câbles), aciéries ou fonderies pour les métaux non ferreux qui sont réutilisés pour fabriquer des tubes, des fers à béton, des poutrelles. **La plupart des aciers utilisés dans la construction sont fabriqués à partir de matière recyclée.**

La fabrication de l'aluminium à partir de métal recyclé utilise 35 fois moins d'énergie qu'à partir du métal "neuf".



PLASTIQUES



PVC : (polychlorure de vinyle) : tuyaux et raccords, canalisations, gouttières, fenêtres, portes, volets, clôtures, gaines électriques, revêtements de sol et mur, bâches,...

PSE : (polystyrène expansé) : emballages (calages dans cartons) et produits d'isolation.

PE : (polyéthylène) : films plastiques de palettisation, films à bulles, tuyaux en PEhd,...

INTERDICTIONS

- **Le mélange** avec des déchets autres qu'en matière plastique.

A PRIVILÉGIER

- **Trier les différentes catégories** de plastiques, dans des contenants intermédiaires (big bags, caisses, sacs,...)

CE QU'ILS DEVIENNENT

- **Réemploi** des menuiseries et bâches en bon état.
- **Incinération** avec récupération d'énergie.
- **Recyclage** :
 - **du PVC** : pour fabriquer des tubes et profilés, des bâches, des revêtements de sol,...
 - **du PSE** : réintroduction des déchets de PSE propre et secs dans la fabrication de calages, de stylos, boîtiers de CD, cintres,...
 - **du PE** : broyé, fondus, ils sont réutilisés pour fabriquer des films agricoles, des sacs poubelles, ...



PLÂTRE

- i** Les plaques et carreaux de plâtre, les résidus d'enduits au plâtre, etc

INTERDICTIONS

Les mélanges avec :

- **les déchets biodégradables** car les sulfates présents dans le plâtre réagissent avec la matière organique des déchets en produisant de l'hydrogène sulfuré.
- **Les déchets inertes (gravats, briques, béton,...).**

CE QU'ILS DEVIENNENT

Ils sont pris en charge par la **filière de valorisation** et sont réintroduits dans la production de plâtre



VÉGÉTAUX



Les résidus de taille et d'élagage, de tonte, les déchets d'arrachage, etc.

INTERDICTIONS

- **Le mélange** avec des déchets dangereux.
- **La présence de terre, de plastique ou de métaux** car cela limite les possibilités de recyclage.

CE QU'ILS DEVIENNENT

Ils sont broyés et valorisés sur les parcelles agricoles de notre territoire.



FICHES DÉCHETS

PAR CORPS DE MÉTIER

CARRELEUR

DÉCHETS

FILIERES



Carrelage

PLATEFORME
GRAVATS



Ciment

PLATEFORME
GRAVATS



Sac de ciment vide

TOUT VENANT



Palettes

ZONE PALETTES



Cartons

CARTONS



Film plastique propre
tout objet en plastique

PLASTIQUE
SOUPLE / RIGIDE



Cartouches, silicone, sikaflex

EVS
Emballage Vide Souillé



Kit Rubisclean

TOUT VENANT



Outillage en métal

MÉTAUX



Appareils électriques
et électroniques

D.E.E.E



Placoplâtre

BENNE PLÂTRE

ELECTRICIEN

	DÉCHETS	FILIERES
	Porte fusible	D.E.E.E.
	Câble électrique	D.E.E.E.
	Multimètre digital	D.E.E.E.
	Prise électrique	D.E.E.E.
	Outils en métal	MÉTAUX
	Coffret électrique métallique	MÉTAUX
	Cartons	CARTONS
	Palettes	ZONE PALETTES
	Film plastique propre	PLASTIQUE SOUPLE
	Cartouches silicone, sika-flex...	EVS Emballage Vide Souillé
	Placoplatre	BENNE PLÂTRE
	Briques, béton	PLATEFORME GRAVATS

MAÇON

	DÉCHETS	FILIERES
	Palettes	ZONE PALETTES
	Cartons	BENNE CARTONS
	Gravats, plâtre, briques, béton	PLATEFORME GRAVATS
	Film plastique propre	PLASTIQUE SOUPLE
	Laine de verre	TOUT VENANT
	Isolant	TOUT VENANT
	Produits dangereux	DDS
	Outillage en métal	MÉTAUX
	Cartouches, silicone, sikaflex...	EVS Emballage Vide Souillé
	Placoplâtre	BENNE PLÂTRE
	Mélange terre, sable	PLATEFORME GRAVATS
	Appareils électriques et électroniques	D.E.E.E

MENUISIER

DÉCHETS

FILIERES



Chute de bois contreplaqué

BOIS



Sciure de bois et copeaux
"non traité"

DECHETS
VERTS BROYÉS



Portes, fenêtres, bois traités

TOUT VENANT



Encadrement de portes, fenêtres,
profilé pvc

PLASTIQUE
RIGIDE



Film plastique propre

PLASTIQUE
SOUPLE



Palettes

PALETTES



Cartons

CARTONS



Gravats

PLATEFORME
GRAVATS



Tubes de silicones vides

EVS
Emballage Vide Souillé



Tubes de silicones pleins
Pots de peinture

DDS



Placoplatre

BENNE PLÂTRE



Appareils électriques
et électroniques

D.E.E.E



Outils en métal

METAUX

PAYSAGISTE

	DÉCHETS	FILIERES
	Chute de bois	BOIS
	Souches	SOUCHES
	Déchets verts	DÉCHETS VERTS
	Outillage en métal	METAUX
	Film plastique propre Pots en plastique	PLASTIQUE SOUPLE
	Palettes	PALETTES
	Appareils électriques et électroniques	D.E.E.E
	Cartons	CARTONS
	Pots de terre, gravats, terre	PLATEFORME GRAVATS
	Produits phytosanitaires et dangereux	DDS

PEINTRE

	DÉCHETS	FILIERES
	Pots de peinture vides et propres	MÉTAUX
	Outils en métal	MÉTAUX
	Reste de peinture	D.D.S.
	Brosse	D.D.S.
	Pots de peinture avec des restes de peinture, bac de peinture	D.D.S.
	Produits dangereux	D.D.S.
	Cartons	CARTONS
	Cartouches de silicone, sikaflex...	EVS Emballage Vide Souillé
	Palettes	PALETTE
	Film plastique propre	PLASTIQUE SOUPLE
	Appareils électriques et électroniques	D.E.E.E
	Placoplatre	BENNE PLÂTRE



Filière de valorisation de l'outillage du peintre en cours d'élaboration par les autorités compétentes.

PLÂTRIER

	DÉCHETS	FILIERES
	Briques et béton	PLATEFORME GRAVATS
	Rouleau de liège	TOUT VENANT
	Laines de verre, laine de bois	TOUT VENANT
	Tapiserie	TOUT VENANT
	Rouleau colleur, denté, hérission...	TOUT VENANT
	Placoplâtre	BENNE PLÂTRE
	Palette	PALETTES
	Film plastique propre	PLASTIQUE SOUPLE
	Cartouches silicone, sikaflex...	EVS Emballage Vide Souillé
	Cartons	CARTONS
	produits dangereux	D.D.S.
	Outils en métal	MÉTAUX
	Appareils électriques et électroniques	D.E.E.E

PLOMBIER

	DÉCHETS	FILIERES
	Briques et béton	PLATEFORME GRAVATS
	Placoplâtre	BENNE PLÂTRE
	Palette	PALETTES
	Cartons	CARTONS
	Produits dangereux	D.D.S.
	Cartouches silicone, sikaflex...	EVS Emballage Vide Souillé
	Appareils électriques et électroniques	D.E.E.E
	Film plastique propre, PVC, flexibles	PLASTIQUE RIGIDE -SOUPLE
	Outillage en métal	MÉTAUX

Horaires d'ouverture :

Du 1 janvier au 31 mars et du 1 octobre au 31 décembre :
du lundi au vendredi de 7h à 18h en continu.

Du 1 avril au 30 septembre :

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Les samedis matins de 9h à 12h.

Tri à la source :

Possibilité de demander des bacs usagés pour le tri des matériaux par flux au sein de votre entreprise avant leur dépôt à la déchetterie : renseignements au 02 51 35 83 88 et dechetteriepro@iledenoirmoutier.org

SITES UTILES :

Association de Coordination pour l'Environnement et la Valorisation des Excédents de matériaux professionnels du BTP en Vendée - ACEVE PRO
<http://www.acevepro.com>

Agence de la transition écologique : ADEME
<https://www.ademe.fr/>

Ministère de la Transition écologique
<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Déchetterie professionnelle

Parc d'Activités des Mandeliers

85680 La Guérinière

Tél : 02 51 35 83 88

Site internet : www.cdc-iledenoirmoutier.com

Email : dechetteriepro@iledenoirmoutier.org